

Paris, le / 1 OCT. 2021

3, avenue Victoria  
75184 PARIS Cedex 04  
01 40 27 30 00

Hôpital ANTOINE-BÉCLÈRE  
157, rue de la Porte-de-Trivaux  
92140 Clamart

À l'attention de

Monsieur le Professeur Thierry BÉGUÉ

D2021-1599

---

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

LE PRÉSIDENT DE LA  
COMMISSION MÉDICALE  
D'ÉTABLISSEMENT

Monsieur le Professeur,

Nous vous remercions d'avoir accepté la mission de directeur médical de l'École de chirurgie.

L'École de Chirurgie de l'AP-HP a pour mission première d'offrir aux chirurgiens hospitaliers parisiens les moyens de formation initiale et continue et de recherche nécessaires à l'exercice de leurs fonctions. Elle est attachée administrativement à l'AGEPS, dont elle est un « centre de responsabilité ».

L'École assure, en lien avec les coordonnateurs des spécialités chirurgicales, la formation initiale des étudiants de troisième cycle de chirurgie lors de leur formation de phase socle et d'approfondissement, ainsi que la formation continue des chirurgiens seniors. Elle dispense également des formations en médecine interventionnelle (cardiologie, radiologie, endoscopie) et odontologie.

L'enseignement utilise les techniques classiques de formation sur le corps humain, le petit ou le gros animal, et développe l'usage des supports d'enseignement modernes et innovants : support secs, modélisation 3D, simulateurs, robotique. La structuration de l'École permet l'apprentissage des nouvelles technologies, l'évaluation et la recherche chirurgicale, en partenariat avec des industriels.

Son ambition est de développer un enseignement et une recherche chirurgicale de qualité s'appuyant sur l'expertise des chirurgiens, avec une structure et des outils d'enseignements innovants.

En tant que directeur médical, vous êtes assisté :

- du directeur administratif de l'École, par ailleurs directeur de l'AGEPS. La plupart des fonctions administratives de l'École

(gestion des ressources humaines, gestion économique et financière) sont assurées par l'équipe de direction de l'AGEPS ;

- d'un directeur scientifique pour les missions d'enseignement et de recherche ;
- d'un cadre supérieur de santé pour la gestion des activités courantes du laboratoire d'anatomie, qui comprend l'activité de don du corps et la gestion des plateaux techniques ;
- d'un ingénieur en chef pour les activités de microchirurgie et de chirurgie sur gros animaux.

Deux comités, scientifique et éthique, doivent être constitués afin d'apporter leur concours aux orientations stratégiques de l'établissement, à l'organisation et au fonctionnement de ses activités.

Le comité scientifique est compétent sur les questions relatives à la pédagogie et à la recherche. Il est composé d'une représentation dédiée à chacune de ces thématiques dont les membres sont désignés pour leur implication, leurs compétences et leur expertise dans leur spécialité par le directeur scientifique. Il est présidé par le directeur scientifique, chirurgien. Le directeur médical est membre de droit. Le comité, dans sa formation plénière, est composé de représentants des Facultés de médecine, d'un représentant de l'AP-HP choisi en raison de ses compétences en matière de recherche et d'innovation, d'un représentant du Syndicat des chirurgiens des hôpitaux de Paris, de représentants des collégiales chirurgicales de l'AP-HP, de coordonnateurs de DES, de représentants des CCA et des internes de chirurgie, d'un représentant de l'AGEPS. Il se réunit au moins deux fois par an.

Le comité éthique est compétent pour toute question relative à l'activité de don du corps ou aux enseignements et aux recherches menées au sein de l'École de chirurgie. Il est en lien avec le comité d'éthique en expérimentation animale. Il est responsable de la charte de fonctionnement de l'établissement, en conformité avec les réglementations en vigueur et les lignes directrices de la réflexion éthique nationale et internationale en la matière. Le comité d'éthique est présidé par le directeur médical. Il est composé du directeur scientifique, du directeur de l'AGEPS, des cadres administratifs de l'École, d'un représentant des universités choisi en raison de sa compétence dans le domaine de l'éthique médicale, des représentants des familles de donateurs, des représentants de la Commission d'orientation de la démarche éthique de l'AP-HP (CODE). Il se réunit au moins trois fois par an.

Les objectifs généraux du directeur médical pour la période 2021-2025 sont les suivants :

- Constituer la gouvernance permettant d'assurer l'organisation et le bon fonctionnement de l'École de chirurgie dans

l'ensemble de ses activités (directeur scientifique, comité scientifique, comité éthique) ;

- Définir les orientations stratégiques de l'École pour la période 2021-2025 avec le coordonnateur du projet « nouvelle école de chirurgie » afin d'assurer la cohérence entre les deux projets ;
- Contribuer, avec l'encadrement, à l'animation de l'équipe et à la bonne articulation entre l'équipe de l'École et les intervenants extérieurs (formateurs, sociétés, étudiants) ;
- Assurer, en lien avec le directeur administratif et l'équipe, le pilotage économique et financier de la structure (optimisation des recettes, retour vers l'équilibre budgétaire) dans le cadre budgétaire alloué par l'AGEPS ;
- Valoriser l'activité de co-conception réalisée en lien avec les partenaires industriels avec le soutien de la DRCI ;
- Organiser les modalités du transfert progressif de l'activité de gros animal à l'ENVA.

En lien avec le comité scientifique, le directeur médical est chargé de :

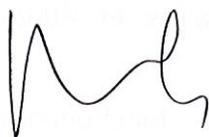
- Définir un programme pluriannuel d'enseignement répondant aux objectifs de formation initiale et continue ;
- Coordonner l'ensemble des formations ayant recours aux moyens de l'École ;
- S'assurer de la formation initiale des professionnels de l'École et du respect par eux des règles d'organisation et des règles éthiques afférentes à leurs missions ;
- Assurer le lien avec les acteurs de la recherche, notamment la DRCI et les URC de l'AP-HP, les investigateurs, le cas échéant les promoteurs publics ou industriels ;
- Veiller au respect des règles de fonctionnement de l'École et des principes réglementaires et éthiques applicables à la recherche ;
- Établir un bilan annuel de fonctionnement à destination du Directoire de l'AP-HP, de la CME et de la collégiale des chirurgiens.

En lien avec le comité éthique, le directeur médical devra :

- Garantir le respect des règles éthiques applicables à toutes les missions de l'École et en assurer l'évolution et l'actualisation régulière, en lien avec le directeur de l'AGEPS et la direction générale de l'AP-HP ;

- Veiller au respect des règles éthiques et des règles de fonctionnement de l'École lorsque des partenaires industriels sont impliqués dans l'enseignement ;
- Assurer le bon fonctionnement de l'activité de don du corps et, en particulier, garantir le respect des règles éthiques afférentes à cette activité en prenant notamment appui sur les conclusions de synthèse du rapport conjoint IGAS n° 2019-115R/IGÉSR n° 2019-140 publié en mars 2020, relatives aux conditions de fonctionnement du Centre de don du corps de l'Université Paris-Descartes. Cette activité devra s'organiser dans le strict respect de la législation bioéthique, dans des conditions irréprochables au plan de l'éthique, de la décence et de l'hygiène, afin de pouvoir :
  - ➔ Assurer le fonctionnement des opérations de recueil de la volonté des personnes légataires de leur corps, les opérations de transport de corps post-mortem, la conservation des corps et leur utilisation, ainsi que l'éventuelle cession d'éléments du corps humain à des tiers, dans un cadre transparent et dans des finalités limitativement circonscrites à l'enseignement et la recherche,
  - ➔ Veiller à organiser le devenir des corps à la suite des travaux anatomiques dans les conditions de dignité appropriées.
  - ➔ Assurer le lien avec les familles de donateurs et en particulier l'organisation des cérémonies d'hommage rendu régulièrement aux personnes ayant fait don de leur corps à l'École de chirurgie.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Professeur, l'expression de nos salutations les meilleures.



Martin HIRSCH

Directeur général de l'AP-HP



Professeur Rémi SALOMON

Président de la CME de l'AP-HP

## **Annexe : Organisation et fonctionnement de l'École de chirurgie**

L'École s'organise autour de deux grandes activités, le laboratoire d'anatomie chirurgicale et l'expérimentation animale, avec des effectifs dédiés afin de concourir à la réalisation des missions d'enseignement et de recherche.

### ○ Les différents secteurs

L'École est organisée en deux grands secteurs :

- Le laboratoire d'anatomie chirurgicale au sein duquel est réalisée l'activité de don du corps ;
- L'expérimentation animale : chirurgie sur petits et gros animaux

Les services généraux ont un rôle transversal, venant en support aux activités de l'École.

### **1. Les Services généraux :**

Il s'agit des services médico-techniques, de magasin et de lingerie. Ils assurent les missions d'approvisionnement, réception et distribution en dispositifs médicaux et matériels, ainsi que la gestion du linge.

Le secrétariat a un rôle transversal :

- *Pour l'activité de don du corps* : traitement des promesses de don en relation avec les donateurs de corps ;
- *Pour l'activité d'enseignement* : gestion des inscriptions des internes de chirurgie et gestion du planning des cours en lien avec les diplômes universitaires dans le cadre de la déclinaison du planning organisationnel élaboré par le directeur scientifique

### **2. Le laboratoire d'anatomie chirurgicale**

Il abrite deux activités principales :

- L'activité de don du corps qui comprend le transfert, la réception, la conservation et le stockage des corps donnés, avec :
  - Les activités du secrétariat relatives à la gestion des promesses de don du corps en relation avec les donateurs en vie ;
  - Les activités du laboratoire d'anatomie chirurgicale relatives au transfert, à la réception des corps des donateurs en lien avec leur famille, leur conservation, leur stockage, leur distribution dans les activités d'enseignement ou de recherche, puis leur mise en bière et la collecte pour crémation et destination finale ainsi que la traçabilité indispensable, le tout sous contrôle de l'encadrement paramédical.
- La réalisation et la remise en état des plateaux techniques d'enseignements pratiques sur les sujets anatomiques

### 3. L'expérimentation animale : microchirurgie et chirurgie sur gros animaux

Le secteur est agréé par le ministère de l'Agriculture (agrément renouvelable tous les 6 ans date du dernier agrément).

Il regroupe les activités de microchirurgie sur le petit animal (rongeurs) et la chirurgie sur gros animaux (252 interventions en 2019).

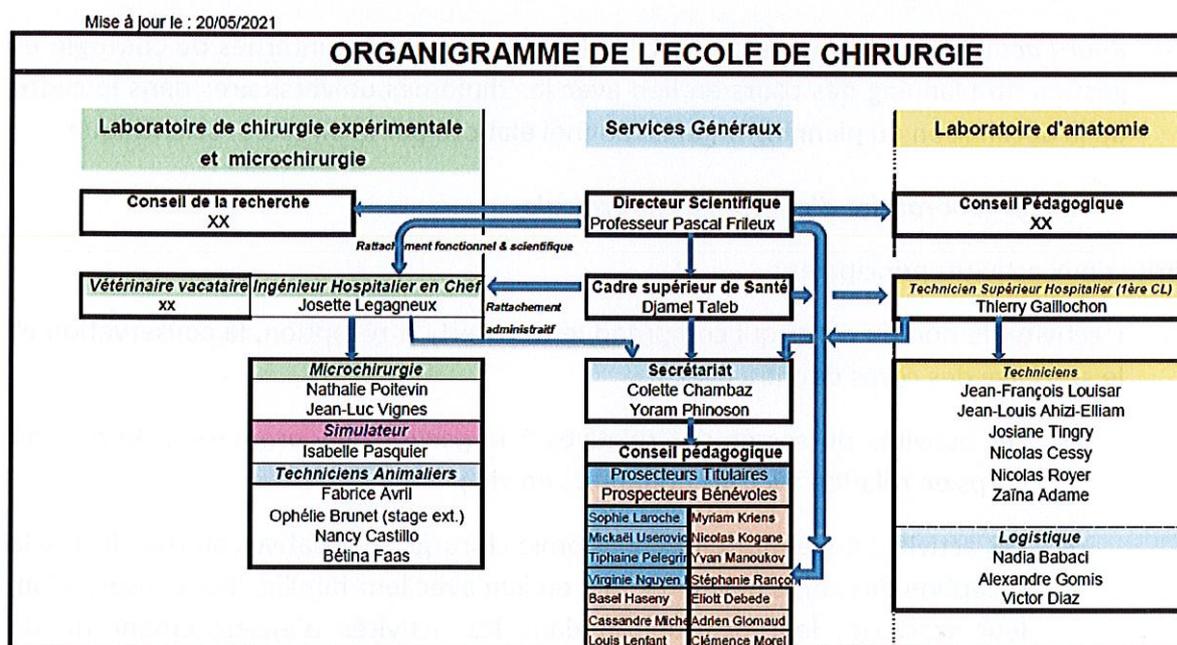
#### o Les ressources humaines :

L'École de chirurgie compte aujourd'hui 21,23 ETP répartis comme suit :

- 7 ETP pour les services généraux, dont 4,75 ETP pour le laboratoire d'anatomie, 1,17 pour les petits animaux, 1,08 pour les gros animaux
- 7,08 ETP pour le laboratoire d'anatomie
- 3,10 ETP pour les petits animaux
- 4,05 ETP pour les gros animaux

L'équipe, répartie sur les différents secteurs, est composée d'un cadre supérieur de santé, un ingénieur en chef, un chargé de mission vétérinaire, un préparateur en pharmacie, un technicien supérieur hospitalier, trois PTO, trois techniciens de laboratoires, cinq aides-soignants, deux agents hospitaliers, un agent d'entretien qualifié, deux secrétaires médicales.

L'organigramme actuel se décline ainsi :



Par ailleurs, deux prosecteurs et deux aides d'anatomie, internes en chirurgie en fin de cycle, sont désignés par la direction médicale pour assister les conférenciers lors des enseignements et assurer l'encadrement des nouveaux internes lors des répétitions et travaux individuels. Ils sont accompagnés par une douzaine de prosecteurs bénévoles dont

l'activité est axée sur l'encadrement des internes de chirurgie de première année dans le cadre de cours organisés par l'École de chirurgie.

○ **Les enseignements :**

Le programme des enseignements de l'École doit être conçu en fonction des spécialités et des volumes horaires nécessaires afin de répondre aux besoins de formation initiale des internes de chirurgie Paris-Île-de-France et aux chirurgiens seniors et médecins interventionnels AP-HP et hors AP-HP, français et étrangers, dans le cadre de la formation continue.

L'École peut mettre à disposition ses locaux et son plateau technique aux organisations hospitalo-universitaires dans le cadre de diplômes universitaires, d'enseignements thématiques, de démonstrations, mais aussi à des écoles, des associations, des sociétés savantes moyennant prise en charge des frais de fonctionnement.

Des équipements audiovisuels et informatiques assistent la présentation et permettent l'enregistrement des techniques enseignées.

○ **La recherche**

L'École de chirurgie accueille une activité de recherche chirurgicale sur la base des protocoles expérimentaux déposés par des chirurgiens hospitaliers. Ces protocoles sont soumis à l'approbation du comité scientifique avant leur mise en œuvre. Un suivi de l'évolution de ces travaux est assuré régulièrement, afin que soient respectés le calendrier prévu et les objectifs annoncés. Le directeur scientifique est responsable de la conformité réglementaire des travaux de recherche menés au sein de l'École.

L'accès aux industriels dans le cadre de la R&D (test de validation pratique d'un implant, instrumentation ancillaire, DMI) se fait sous la responsabilité du directeur scientifique. Il est encadré par un accord de partenariat entre l'AP-HP, la DRCI (OTPI) et les industriels qui précise les obligations des partenaires et les conditions financières de la réalisation de cette recherche.

